



# Conseil économique et social

Distr. générale  
14 juin 2023  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

Groupe de travail des effets

Neuvième session commune

Genève, 11-15 septembre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session commune

Qui se tiendra au Palais des Nations à Genève et s'ouvrira le lundi 11 septembre 2023 à 15 heures\*

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets. Rapport de l'atelier « Saltsjöbaden » et débat sur les mesures à prendre pour y donner suite.
3. Réorganisation et transfert des activités du Centre de synthèse météorologique-Est : examen des différentes options.

\* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Les représentants participant à la session sont donc priés de s'inscrire en ligne avant le 28 août 2023 sur la page Web qui lui est consacrée : <https://unece.org/info/events/event/371556>. Cette session se déroulera sans support papier. On trouvera les documents de session et les informations connexes sur la page Web mentionnée ci-dessus. Il est recommandé aux représentants de se munir des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin. Le jour de la réunion, les participants devront retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (<https://unece.org/practical-information-delegates>).



4. Questions financières et budgétaires :
  - a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe ;
  - b) Groupe de travail des effets.
5. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et plan de travail pour 2024-2025 :
  - a) Amélioration et communication des données d'émission et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique :
    - i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ;
    - ii) Amélioration et communication des données d'émission ;
  - b) Mesures et modélisation ;
  - c) Modèles d'évaluation intégrée ;
  - d) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère.
6. Séance thématique commune/débat :
  - a) Effets de la pollution atmosphérique sur la biodiversité ;
  - b) Méthane ;
  - c) Métaux lourds.
7. Communication, mise en commun des informations et coopération avec d'autres organisations et programmes.
8. Mise en commun des informations par les Parties.
9. État d'avancement des activités et programme des activités relatives aux effets pour 2024-2025 :
  - a) Effets de la pollution atmosphérique sur la santé ;
  - b) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures :
    - i) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux ;
    - ii) Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation ;
    - iii) Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts ;
    - iv) Effets de la pollution atmosphérique sur les eaux ;
    - v) Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes ;
  - c) Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie ;
  - d) Portail Web du Groupe de travail des effets.
10. Synthèse du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (partie scientifique) :
  - a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe ;
  - b) Groupe de travail des effets.
11. Élection du Bureau :
  - a) Groupe de travail des effets ;

- b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.
- 12. Questions diverses.
- 13. Adoption du projet de rapport de la neuvième session commune.
- 14. Clôture de la neuvième session commune.

## II. Introduction

1. L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (Convention sur la pollution atmosphérique) a décidé, à sa trente-deuxième session (Genève, 9-13 décembre 2013), qu'à compter de 2015, le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) devraient tenir des réunions communes afin d'améliorer l'intégration et la coopération entre les deux organes subsidiaires scientifiques de la Convention<sup>1</sup>. Les deux organes tiendront leur neuvième session commune à Genève, du 11 au 15 septembre 2023.

## III. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

2. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets seront invités à adopter l'ordre du jour de leur neuvième session commune tel qu'il figure dans le présent document<sup>2</sup>. Le calendrier provisoire est présenté dans le document informel intitulé « Organization of work during the ninth joint session (Organisation des travaux de la neuvième session) ».

#### Documents

Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième session commune  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/1–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/1)

Organization of work during the ninth joint session (Organisation des travaux de la neuvième session commune)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.14–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.14)

### 2. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets. Rapport de l'atelier « Saltsjöbaden » et débat sur les mesures à prendre pour y donner suite

3. La Présidente de l'Organe exécutif de la Convention et le secrétariat informeront les participants des questions découlant de la quarante-deuxième session de l'Organe exécutif (Genève, 12-16 décembre 2022). Le Président du Groupe de travail des stratégies et de l'examen informera les participants des résultats de la soixantième session du Groupe de travail (Genève, 4-6 septembre 2023).

4. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets résumeront les travaux effectués par leurs Bureaux depuis la huitième session commune (Genève, 12-16 septembre 2022).

---

<sup>1</sup> ECE/EB.AIR/122, par. 47 b).

<sup>2</sup> Les documents de la session et d'autres supports d'information utiles seront disponibles sur la page Web de la session (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Air-Pollution/events/371556>).

5. Un des Coprésidents de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée présentera un résumé de l'atelier « Saltsjöbaden » (Göteborg (Suède), 12-15 mars 2023), au cours duquel un certain nombre de recommandations pertinentes relatives aux travaux des organes scientifiques et techniques relevant de la Convention sur la pollution atmosphérique ont été formulées. L'objectif principal de ce débat sera d'étudier les mesures concrètes qui devront être mises en place par les programmes internationaux concertés, les équipes spéciales et les centres de l'EMEP pour donner suite à l'atelier « Saltsjöbaden ».

#### **Document**

Rapport d'activité commun de 2023 sur les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/3–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/3)

### **3. Réorganisation et transfert des activités du Centre de synthèse météorologique-Est : examen des différentes options**

6. La Présidente de l'Organe directeur de l'EMEP soumettra aux participants le document intitulé « Réorganisation et transfert des activités du Centre de synthèse météorologique-Est : examen des différentes options par l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe ». L'Organe directeur de l'EMEP examinera ce document et décidera des options à soumettre à l'Organe exécutif pour examen à sa quarante-troisième session.

#### **Document**

Réorganisation et transfert des activités du Centre de synthèse météorologique-Est : examen des différentes options par l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/7–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/7)

### **4. Questions financières et budgétaires**

7. Le secrétariat présentera la note sur les questions financières et budgétaires et informera les participants des faits récents concernant le versement des contributions obligatoires, volontaires et en nature destinées au budget de l'EMEP et au financement des activités relatives aux effets en 2022 et en 2023. Il communiquera également aux participants des informations actualisées sur les contrats en vigueur en 2023 ayant trait aux centres relevant de la Convention ainsi que sur les données fournies par les centres sur leurs dépenses totales de fonctionnement.

#### **a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

8. Il est prévu que les participants examinent et adoptent le budget détaillé des centres de l'EMEP pour 2024 et soumettent la proposition de budget à l'Organe exécutif pour approbation.

#### **b) Groupe de travail des effets**

9. Il est prévu que les participants examinent le projet de budget pour 2024 des centres relevant du Groupe de travail et soumettent la proposition de budget à l'Organe exécutif pour approbation.

#### **Document**

Questions financières et budgétaires  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/5–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/5)

## 5. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et plan de travail pour 2024-2025

10. Il est prévu que les participants fassent le point sur les activités menées dans le cadre de l'EMEP en 2023, en application du plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention. Les représentants des centres et des équipes spéciales présenteront les principales avancées obtenues et difficultés rencontrées dans l'exécution du plan de travail pour 2022-2023, et les mettront en parallèle avec les objectifs de la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (décision 2018/5 de l'Organe exécutif)<sup>3</sup>. Ils présenteront également les aspects et éléments scientifiques qu'il est proposé de faire figurer dans le plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention.

### Document

Projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention  
(partie scientifique)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/6–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/6)

### a) Amélioration et communication des données d'émission et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

#### i) *Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique*

11. Les représentants du Centre des inventaires et des projections des émissions (CIPE) et de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions informeront l'Organe directeur du résultat des analyses des demandes d'application de la procédure d'ajustement. Le Danemark, la France, le Royaume des Pays-Bas et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont présenté des demandes d'ajustement, déjà approuvées en 2022.

12. Il est prévu que l'Organe directeur examine les résultats des analyses et adresse des recommandations à l'Organe exécutif à sa quarante-troisième session.

### Document

Review of adjustment applications (Examen des demandes d'ajustement)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.6–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.6)

#### ii) *Amélioration et communication des données d'émission*

13. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions feront rapport sur l'état d'avancement des travaux, y compris les résultats de la réunion annuelle de l'Équipe spéciale (Oxford (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), 18-20 avril 2023).

14. Une représentante du Centre des inventaires et des projections des émissions informera l'Organe directeur de la situation concernant la communication de données sur les émissions, les travaux du Centre et les activités relatives à la qualité des données. Elle fera rapport sur les progrès accomplis dans le cadre du programme d'amélioration des inventaires, s'agissant en particulier des examens approfondis des inventaires des émissions effectués durant la troisième étape et de l'expérience acquise pendant l'examen de 2023.

15. Les participants examineront et analyseront les questions d'assurance qualité concernant les inventaires nationaux des émissions. Certains experts des différentes Parties pourront être invités à présenter leurs vues sur les émissions communiquées au titre de la Convention, surtout lorsque les estimations des émissions varient sensiblement d'une année sur l'autre.

<sup>3</sup> Toutes les décisions de l'Organe exécutif auxquelles il est fait référence dans le présent document sont disponibles à l'adresse <https://unece.org/decisions>.

## Documents

Emission inventories and projections (Inventaires et projections des émissions)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.3–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.3)

État actuel des données d'émission, processus d'examen et données d'émission  
pour les modélisateurs  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/4–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/4)

### b) Mesures et modélisation

16. Les rapports de situation et les rapports techniques pertinents pour l'évaluation des progrès accomplis en 2023 pourront être consultés sur le site Web de l'EMEP<sup>4</sup>. Au titre de ce point, les représentants des équipes spéciales et des centres de l'EMEP rendront compte de l'état d'avancement des activités relatives aux mesures et à la modélisation de la manière suivante :

a) Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation rendront compte de l'état d'avancement des travaux, y compris les résultats de la vingt-quatrième réunion de l'Équipe spéciale (tenue à Varsovie selon des modalités hybrides du 10 au 12 mai 2023) ;

b) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest (CSM-O) donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des oxydants photochimiques, y compris de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques (CCQC) et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest, des débats de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, ainsi que des travaux prévus ;

c) Un représentant du Centre de coordination pour les questions chimiques donnera un aperçu des activités de surveillance atmosphérique et de modélisation des matières particulaires, y compris des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des résultats des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus.

17. Il est prévu que les participants examinent l'état d'avancement des travaux réalisés durant l'année, l'état d'avancement de la stratégie de surveillance de l'EMEP et la coopération avec les experts nationaux, et qu'ils donnent des orientations quant à la poursuite des travaux de mesure et de modélisation.

## Documents

Measurements and modelling (Mesures et modélisation)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.1–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.1)

Rapport de situation de l'EMEP 1/2023, *Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components* (Rapport commun CSM-O, CCQC et CIPE)  
(à paraître)

EMEP/CSM-O Documentation supplémentaire pour le rapport de situation de l'EMEP  
1/2023 (à paraître)

CSM-O Data Note 1/2023 *Individual Country Reports Transboundary air pollution by main pollutants (S, N, O 3) and PM* (à paraître)

Rapport de l'EMEP/CCQC 1/2023 *Data Report 2021: Particulate matter, carbonaceous and inorganic compounds* (à paraître)

Rapport de l'EMEP/CCQC 2/2023 *Ozone measurements 2021* (à paraître)

Rapport de l'EMEP/CCQC 3/2023 *Heavy metals and POP measurements 2021* (à paraître)

---

<sup>4</sup> Voir la page Web [http://emep.int/emep\\_publications.html](http://emep.int/emep_publications.html).

Rapport technique EMEP/CIPE 01/2023 *Summary of the Stage 3 ad-hoc review 2022*

Rapport technique EMEP/CIPE 02/2023 *Methodologies applied to the CEIP GNFR gap-filling 2023*

Partie I : *Main pollutants, Particulate Matter and BC (NO<sub>x</sub>, NMVOCs, SO<sub>x</sub>, NH<sub>3</sub>, CO, PM<sub>2.5</sub>, PM<sub>10</sub>, PM coarse, BC)* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE 03/2023 *Methodologies applied to the CEIP GNFR gap-filling 2023*

Partie II : *Heavy Metals and POPs (Pb, Cd, Hg, Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthene, Benzo(k)fluoranthene, Indeno(1,2,3-cd)pyrene, Total polycyclic aromatic hydrocarbons, Dioxin and Furan, Hexachlorobenzene, Polychlorinated biphenyls)* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE 04/2023 *Inventory Review 2023* (à paraître)

Rapport technique EMEP/CIPE 05/2023 *Methodology report* (à paraître)

**c) Modèles d'évaluation intégrée**

18. Un des Coprésidents de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée rendra compte des activités menées, y compris des résultats de la cinquante-deuxième réunion (Utrecht (Royaume des Pays-Bas), 24-26 mai 2023) et des travaux prévus pour 2024-2025. Un représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée fera également rapport sur les activités menées et les travaux prévus.

**Document**

Integrated assessment modelling (Modèles d'évaluation intégrée)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.2–ECE/EB.AIR/GE.1/WG.1/2023/INF.2)

**d) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère**

19. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère rendront compte des résultats des dernières activités et réunions coorganisées par l'Équipe spéciale ou auxquelles elle a contribué. La dernière réunion organisée par l'Équipe spéciale s'est tenue en ligne du 18 au 21 avril 2023<sup>5</sup>.

**Document**

Hemispheric transport of air pollution (Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.4–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.4)

## 6. Séance thématique commune/débat

20. Une session thématique commune sera organisée pour examiner deux questions : a) les effets de la pollution atmosphérique sur la biodiversité ; et b) le méthane. Les participants réfléchiront également à la façon dont la question des métaux lourds peut être abordée dans le cadre des travaux de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets.

**Document**

Rapport d'activité commun de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/3–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/3)

<sup>5</sup> Pour de plus amples informations, voir <http://htap.org/>.

a) **Effets de la pollution atmosphérique sur la biodiversité**

21. À la réunion des Bureaux élargis de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Upsal (Suède), 24-26 avril), les participants ont recensé plusieurs thèmes transversaux à étudier de manière prioritaire dans le cadre de la Convention, notamment les effets de la pollution atmosphérique sur la biodiversité, en particulier dans le contexte de l'application du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et la coopération globale dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.

b) **Méthane**

22. Les différents aspects de la gestion des émissions de méthane figurent également parmi les questions transversales d'importance recensées à la réunion des Bureaux élargis mentionnée ci-dessus. Les débats porteront notamment sur les aspects des changements climatiques et de la pollution atmosphérique qui sont liés, ainsi que sur la façon d'intensifier la coopération scientifique et stratégique avec les organes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

c) **Métaux lourds**

23. Les participants à la réunion des Bureaux élargis qui a eu lieu à Upsal (Suède) sont convenus que les métaux lourds constituaient une question transversale d'importance pour les travaux à venir de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, qui devait figurer dans le plan de travail pour 2024-2025. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets présenteront une proposition sur la façon de traiter cette question en vue de son examen par l'Organe directeur de l'EMEP et par le Groupe de travail des effets.

**7. Communication, mise en commun des informations et coopération avec d'autres organisations et programmes**

24. Des représentants des organisations et programmes partenaires seront invités à exposer brièvement leurs travaux et leur coopération avec les deux organes scientifiques relevant de la Convention.

25. Un représentant du secrétariat communiquera des renseignements sur les activités de sensibilisation et de communication menées dans le cadre de la Convention.

**8. Mise en commun des informations par les Parties**

26. Les représentants des Parties seront invités à synthétiser et à présenter les données d'expérience acquises au niveau national en ce qui concerne la conduite d'activités de surveillance et de modélisation dans le cadre de l'EMEP ou de leurs activités relatives aux effets. Les Parties sont priées de présenter à la fois les succès obtenus et les obstacles rencontrés en la matière.

**9. État d'avancement des activités et programme des activités relatives aux effets pour 2024-2025**

27. Il est prévu que les participants fassent le point sur les activités relatives aux effets menées en 2023, en application du plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/148/Add.1). Les représentants des programmes internationaux concertés, des centres et des équipes spéciales ainsi que de l'Équipe spéciale mixte des aspects sanitaires de la pollution atmosphérique (Équipe spéciale de la santé) présenteront les principales avancées obtenues et difficultés rencontrées dans l'exécution du plan de travail pour 2022-2023, en montrant leur pertinence par rapport aux objectifs de la stratégie à long terme au titre de la Convention pour 2020-2030 et au-delà (Organe exécutif, décision 2018/5, annexe). Les pays chefs de file mettront en avant les activités récemment menées concernant la surveillance des écosystèmes, la modélisation et la cartographie, les publications et les réunions des équipes spéciales. Les représentants des programmes internationaux concertés



et de l'Équipe spéciale de la santé présenteront également les éléments proposés pour le plan de travail 2024-2025 relatif à l'application de la Convention.

28. Des membres du Bureau du Groupe de travail des effets et des représentants des programmes internationaux concertés rendront compte des progrès accomplis dans l'application des recommandations issues de l'examen des programmes internationaux concertés, notamment en ce qui concerne la création d'un portail Web commun pour le Groupe de travail.

29. Il est prévu que les participants prennent note des rapports techniques et de l'état d'avancement de l'exécution du plan de travail 2022-2023 et qu'ils donnent des orientations quant aux travaux à venir.

#### **Document**

Rapport d'activité commun de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/3–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/3)

#### **a) Effets de la pollution atmosphérique sur la santé**

30. Un représentant de l'Équipe spéciale de la santé rendra compte des activités de son équipe, en faisant notamment part des résultats de la vingt-sixième réunion (Bonn (Allemagne), en ligne, 16 et 17 mai 2023).

#### **Document**

Effects of air pollution on health (Effets de la pollution atmosphérique sur la santé)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.13–ECE/EB.AIR/GE.1/WG.1/2023/INF.13)

#### **b) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, l'environnement et les cultures**

##### *i) Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux*

31. Un représentant du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels (PIC-Matériaux) rendra compte des activités de celui-ci, notamment en faisant part des résultats de la trente-huitième réunion de son équipe spéciale (Bochum (Allemagne), 3-5 mai 2023).

#### **Document**

Technical report of the International Cooperative Programme on Effects of Air Pollution on Materials, including Historic and Cultural Monuments (Rapport technique du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux, y compris ceux des monuments historiques et culturels)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.9–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.9)

##### *ii) Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation*

32. Un représentant du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures (PIC-Végétation) rendra compte des activités de celui-ci, notamment en faisant part des résultats de la trente-sixième réunion de son équipe spéciale (Genève, en ligne, 13-15 février 2023).

#### **Document**

Technical report of the International Cooperative Programme on Effects of Air Pollution on Natural Vegetation and Crops (Rapport technique du Programme international concerté relatif aux effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.10–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.10)

iii) *Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts*

33. Un représentant du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts (PIC-Forêts) rendra compte des activités de celui-ci, notamment en faisant part des résultats de la trente-neuvième réunion de son équipe spéciale (en ligne, 6-8 juin 2023).

**Document**

Technical report of the International Cooperative Programme on Assessment and Monitoring of Air Pollution Effects on Forests (Rapport technique du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les forêts)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.7–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.7)

iv) *Effets de la pollution atmosphérique sur les eaux*

34. Un représentant du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs (PIC-Eaux) rendra compte des activités de celui-ci, notamment des résultats de la trente-neuvième réunion de son équipe spéciale, tenue conjointement avec la trentième et unième réunion de l'Équipe spéciale du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes (PIC-Surveillance intégrée) (Lunz (Autriche), 9-11 mai 2023).

**Document**

Technical report of the International Cooperative Programme on Assessment and Monitoring of the Effects of Air Pollution on Rivers and Lakes (Rapport technique du Programme international concerté d'évaluation et de surveillance des effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.8–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.8)

v) *Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes*

35. Un représentant du PIC-Surveillance intégrée rendra compte des activités de celui-ci, notamment des résultats de la trentième et unième réunion de son équipe spéciale.

**Document**

Technical report of the International Cooperative Programme on Integrated Monitoring of Air Pollution Effects on Ecosystems (Rapport technique du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.11–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.11)

c) **Charges critiques et autres questions relatives à la modélisation et à la cartographie**

36. Des représentants du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique (PIC-Modélisation et cartographie) et de son Centre de coordination pour les effets ainsi que du Centre de modélisation dynamique rendront compte des activités de ces organes, en faisant notamment part des résultats de la trente-neuvième réunion de l'Équipe spéciale du PIC-Modélisation et cartographie, de la trentième réunion du Centre de coordination pour les effets et de la quatrième réunion du Centre de modélisation dynamique (Prague, 28-30 mars 2023).

**Document**

Technical report of the International Cooperative Programme on Modelling and Mapping of Critical Levels and Loads and Air Pollution Effects, Risks and Trends (Rapport technique du Programme international concerté de modélisation et de cartographie des

charges et niveaux critiques ainsi que des effets, des risques et des tendances de la pollution atmosphérique)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/INF.12–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/INF.12)

**d) Portail Web du Groupe de travail des effets**

37. Un représentant du Centre de modélisation dynamique fera le point sur la création d'un portail Web commun pour le Groupe de travail des effets.

**10. Synthèse du plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention (partie scientifique)**

**a) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

38. L'Organe directeur de l'EMEP sera appelé à examiner le projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention et à proposer d'y inclure certains éléments. Il communiquera ensuite ses propositions à l'Organe exécutif, qui sera invité à les examiner et à les approuver à sa quarante-troisième session.

**b) Groupe de travail des effets**

39. Le Groupe de travail des effets sera appelé à examiner le projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention et à proposer d'y inclure certains éléments. Il communiquera ensuite ses propositions à l'Organe exécutif, qui sera invité à les examiner et à les approuver à sa quarante-troisième session.

**Document**

Projet de plan de travail pour 2024-2025 relatif à l'application de la Convention  
(partie scientifique)  
(ECE/EB.AIR/GE.1/2023/6–ECE/EB.AIR/WG.1/2023/6)

**11. Élection du Bureau**

40. À la huitième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, aucun candidat n'a été proposé pour la présidence de ces deux organes. Les Présidentes actuelles, M<sup>me</sup> Laurence Rouil (France) et M<sup>me</sup> Isaura Rábago (Espagne) ont donc accepté de continuer d'assumer leurs fonctions pour une année supplémentaire, afin de laisser aux Parties le temps de trouver des candidat(e)s qualifié(e)s en 2023<sup>6</sup>. À sa quarante-deuxième session (Genève, 12-16 décembre 2022), l'Organe exécutif a engagé les Parties à présenter des candidatures en vue des élections qui auront lieu à la neuvième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets.

**a) Groupe de travail des effets**

41. Il est prévu que le Groupe de travail des effets élise un(e) Président(e) conformément au règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session (Genève, 13-17 décembre 2010), qui s'applique également au Groupe de travail<sup>7</sup>. Conformément au paragraphe 1 de l'article 17 du règlement intérieur, les Présidents sont élus pour un mandat de deux ans et sont rééligibles, mais ne peuvent accomplir plus de deux mandats consécutifs, à moins que le Groupe de travail n'en décide autrement. Le Groupe de travail voudra peut-être aussi décider de continuer à permettre à la Commission européenne d'être représentée aux réunions du Bureau.

42. À la huitième session commune, conformément aux articles 17 et 21 du règlement intérieur des sessions de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, M<sup>me</sup> Sabine Augustin a été réélue Vice-Présidente du Groupe de travail des effets pour un

<sup>6</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, par. 94.

<sup>7</sup> Décision 2010/19 de l'Organe exécutif, annexe, article 21, par. 1.

mandat de deux ans<sup>8</sup>. Elle a récemment informé le secrétariat qu'elle ne serait pas en mesure de mener son mandat à terme, en raison de son départ à la retraite, prévu en décembre 2023. Il est donc prévu que le Groupe de travail des effets élise un nouveau ou une nouvelle Vice-Président(e) à sa prochaine session. Conformément au paragraphe 3 de l'article 20 du règlement intérieur et en raison de l'expiration prématurée du mandat précédent, la durée du mandat du nouveau membre du Bureau est d'un an à compter de la fin de la session à laquelle il (elle) est élu(e). Les membres du Bureau sont rééligibles, mais ne peuvent pas accomplir plus de deux mandats consécutifs, à moins que le Groupe de travail des effets n'en décide autrement.

**b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe**

43. Il est prévu que l'Organe directeur élise un(e) Président(e), conformément au règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session, qui s'applique également à l'Organe directeur (voir par. 41 ci-dessus).

**12. Questions diverses**

44. Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour. Les délégations souhaitant proposer des questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

**13. Adoption du projet de rapport de la neuvième session commune**

45. Les Présidentes présenteront, avec l'aide du secrétariat, un compte rendu des principales conclusions et recommandations adoptées pendant la session, qui servira de point de départ au projet de rapport. Les participants seront invités à examiner et à adopter le projet de rapport sur les travaux de la session et à charger le secrétariat d'en établir ensuite une version définitive.

**14. Clôture de la neuvième session commune**

46. La Présidence prononcera la clôture de la session à 13 heures.

---

---

<sup>8</sup> ECE/EB.AIR/GE.1/2022/2–ECE/EB.AIR/WG.1/2022/2, par. 93 b).